



Renouvellement titre de séjour et autorisation de travail

Par Ceda

Bonjour,

Je me permets de vous écrire afin d'obtenir des précisions concernant ma situation professionnelle en vue du renouvellement de mon titre de séjour.

Je suis de nationalité colombienne et réside actuellement en France. En 2023, mon employeur a effectué une demande d'autorisation de travail pour m'embaucher en contrat à durée indéterminée (CDI) à temps partiel (7 heures par semaine). Cette autorisation a été accordée, et j'ai débuté mon activité sur ce poste au sein de la même entreprise.

Depuis juin 2024, mon contrat a évolué vers un CDI à temps plein (35 heures par semaine), toujours sur le même poste et dans la même entreprise.

Dans le cadre de ma demande de renouvellement de titre de séjour, je souhaiterais savoir si cette évolution contractuelle nécessite une nouvelle demande d'autorisation de travail, ou si l'autorisation initiale reste valable malgré ce changement de durée hebdomadaire de travail.

Je vous remercie par avance pour votre réponse et votre aide, et je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement,